## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la Commande publique

# Aménagement de chambre dans un dortoir et création de salle d'eau individuelle à Gigondas

## ACTE D'ENGAGEMENT

Le présent acte d'engagement concerne le lot n°.... :

(à compléter)

## DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

-> Se reporter au Règlement de consultation

#### Maître d'ouvrage

Commune de Gigondas Hôtel de ville de Gigondas 13 Place Gabrielle Andéol 84190 Gigondas

Profil d'acheteur :

www.e-marchespublics.com

CSPS: EPSI

Bureau de contrôle : SOCOTEC

OPC: MG Consulting

#### *Maître d'œuvre :*

Sarl Daniel et Cayssol, Architectes dplg

AGIBAT, BE Fluides

MG Consulting, Economiste

## Objet de la consultation

Il s'agit de procéder à l'aménagement de chambre dans un dortoir et création de salle d'eau individuelle au gite d'étape de la commune de Gigondas (84190).

## Pouvoir adjudicateur

Commune de Gigondas Hôtel de ville de Gigondas 13 Place Gabrielle Andéol 84190 Gigondas

Profil d'acheteur : www.e-marchespublics.com

## Procédure de passation

Procédure adaptée - Articles L.2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

#### Maître d'œuvre

✓ Architectes dplg : Sarl Daniel et Cayssol

✓ BE fluides : AGIBAT

✓ Economiste de la construction / OPC : MG Consulting

## Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Madame Muriel SABATIER

Mail: muriel.sabatier@gigondas-mairie.fr

Téléphone: 04 90 65 81 30

## Organisme chargé des paiements

<u>Comptable assignataire</u>: Mme Catherine FINCK

Adresse: Trésorerie de Monteux - 7, rue Stendhal - 84170 MONTEUX

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Notification du marché	
Date de notification :	

## Table des matières

1. CONTRACTANT	4
2. MONTANT DU MARCHE	6
3. SOUS-TRAITANCE	8
4. CESSION DE CREANCES	8
5. DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	9
5.1 Période de préparation	9
<ul><li>5.2 Délai d'exécution</li><li>5.3 Prolongation des délais d'exécution</li></ul>	9 9
6. MODALITES DE PAIEMENT	10
6.1 Délai de règlement	10
6.2 Mode de paiement	10
6.3 Avance :	12
7. PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT	13

## 1. Contractant

Je soussigné(	e),				
Nom					
Prénom					
Qualité *					
* produire les	documents justifiant o	du pouvoir d'engager la société			
Agissant,					
☐ Pour mon propre compte (1)		Adresse:			
		E-mail:			
□ Pour le d	compte de la société (1)	Nom, forme juridique :			
☐ En tant qu groupement	ue mandataire d'un (1)	solidaire (1) conjoint (1)			

☐ Je souhaite que les notifications soient faites aux coordonnées indiquées ci-dessus.
☐ Je souhaite que les notifications soient faites aux coordonnées suivantes :
Adresse:
Télécopie :
Adresse électronique :
Pour les groupements
Pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature (DC1) en date
du
Constitué de :
NOM Prénom (1er cotraitant) :
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :
Ayant son siège social à :
Téléphone / Mail :
Γéléphone / Mail : Γélécopie mmatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :
Téléphone / Mail : Télécopie mmatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Téléphone / Mail : Télécopie mmatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Téléphone / Mail : Télécopie mmatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Téléphone / Mail : Télécopie mmatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Téléphone / Mail : Télécopie mmatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : N° d'identité d'établissement (SIRET) :                           code d'activité économique principale (APE) : N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :
Téléphone / Mail :  Télécopie  mmatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :  N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Téléphone / Mail : Télécopie mmatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Téléphone / Mail :  Télécopie  mmatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :  N° d'identité d'établissement (SIRET) :
Téléphone / Mail : Télécopie mmatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : N° d'identité d'établissement (SIRET) :

AE - Aménagement de chambre dans un dortoir et création de salle d'eau individuelle

NOM Dránom	
NOM Prénom (3 <sup>ème</sup> cotraitant) :	
,	pour le compte de la Société :
3	
Ayant son siège social à	:
Téléphone / Télécopie	Mail :
Immatriculé(e) à l'I.N.S. N° d'identité d'établisse	
code d'activité économi	que principale (APE) :
N° d'inscription au regis	tre du commerce et des sociétés :
Après avoir pris connais qui y sont mentionnés,	ssance du cahier des clauses administratives particulières et des documents
	eons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci- avaux dans les conditions ci-après définies.
L'offre ainsi présentée dans un délai de CENT finale.	ne me (nous) lie toutefois, que si son acceptation m'est (nous est) notifiée VINGT JOURS (120 JOURS) à compter de la date limite de remise de l'offre
□ Pays membre marchés public □ Autre	itures (1) n européenne, France comprise de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les s (Union européenne exclue) e correspondante.
2. Montant du n	narché
Les modalités de révision	n ou d'actualisation des prix sont fixées au C.C.A.P.
<u>LOT n°</u> :	
Les travaux seront rému	unérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :
■ En cas d'entrep	orise unique ou de groupement solidaire sans répartition des paiements :
Montant € H.T.:	
Montant € H.T. (en lettr	es):
	ntant :
	res) :
	,

		taillée des prestations à exécuter par
dans le tableau ci-après :	ment et le montant du marcr	né revenant à chacun sont décomposés
Désignation des prestations	Désignation des cotraitant	ts Montant € H.T.
Boorgination dee procedurence		indirection of the second of t
TO		
Le montant total des travaux s'é	Tableau à valoriser par les candidats gro Élève à :	nupés
Montant C.I.T.		
,		
,		
Versement de la rémunération	du mandataire du groupeme	ent conjoint :
La rémunération du mandataire réputée comprise dans le monta	• • •	ion de coordination des cotraitants est
reputee comprise dans le monta	nt de l'onie acceptee.	
☐ En cas de groupemen revenant à chacun des membres	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	des paiements, le montant du marché
revendint a chacun des membres	du groupement est decompo	se dans le tablead ci-api es .
Désignation de l'entre	eprise Montar	nt des travaux en euros H.T.
TOTAL		
TOTAL	Tableau à valoriser par les candidats gro	nupés
Le montant total des travaux s'é	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Montant € H.T. :		
Montant € H.T. (en lettres) :		

AE - Aménagement de ch	ambre dans un do	ortoir et création	de salle d'eau	individuel	lle
TVA au taux de 20 % Moi	ntant :				
Montant € T.T.C :					
Montant € T.T.C (en lett	res):				
3. Sous-traitand	e				
Le titulaire :					
n'envisage pas c	le sous-traiter l'é	exécution de cer	taines prestati	ons.	
envisage de sous			•		
Dans le cas de sous-tra		•	•		•
que le titulaire, manda directement et les non		•		•	
dans le tableau constit			•		•
céder ou présenter en r					
est préconisé.					
□ Cas d'une entre	prise unique :				
Nature de la pre	estation	Sous-traita	nt devant		
		exécuter la	prestation		
			TOTAL € =		
□ Cas d'un groupe	ement : Montant	t de la prestatio	n€		
Entreprise Sous-	Nature de la	a prestation	Sous-traitant	devant	
traitée			exécute		
			prestati	on	
			TO	OTAL € =	

## 4. Cession de créances

En conséquence des prestations sous-traitées, le montant maximal des créances qui pourront être

AE - Aménagement de chambre dans un dortoir et création de salle d'eau individuelle					
présentées au nantissement ou cédées sera respecti • Cas d'une entreprise unique ou d'un groupement s					
	€ H.T				
□ Cas d'un groupement conjoint ou d'un groupemen	t solidaire avec répartition des paiements				
Désignation de l'entreprise et des prestations ré	alisées Montant maximal				
5. Durée du marché - délais d'exéc	cution				
La durée globale des travaux est fixée à 8 mois prescrivant de les commencer (période de préparati	(hors congés) à compter de l'ordre de service				
1.1 <u>Période de préparation</u>					
La durée de la période de préparation, telle qu'elle	est proposée par le candidat est de :				
A valoriser par le candidat					
Durée de préparation proposée	Durée plafond 30 JOURS				
La durée proposée ne pourra toutefois excéde adjudicateur. Dans le cas où la proposition du candi qui sera retenue par le pouvoir adjudicateur.  5.2 Délai d'exécution	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Les délais d'exécution sont laissés à l'initiative obligatoirement en conformité avec le planning.	e du candidat mais doivent toutefois être				
A valoriser par le candida	t en précisant l'unité				
Délai pro	posé				

Le délai court à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution. Elle commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service préalable prescrivant d'en commencer la réalisation.

## 5.3 Prolongation des délais d'exécution

Une prolongation du délai peut être justifié par :

#### AE - Aménagement de chambre dans un dortoir et création de salle d'eau individuelle

- un changement du montant des travaux ou une modification de l'importance de certaines natures d'ouvrages;
- une substitution d'ouvrages différents aux ouvrages initialement prévus ;
- d'une rencontre de difficultés imprévues au cours du chantier
- d'un ajournement de travaux décidé par le représentant du pouvoir adjudicateur
- d'un retard dans l'exécution d'opérations préliminaires qui sont à la charge du maître de l'ouvrage ou de travaux préalables qui font l'objet d'un autre marché,

Les dispositions de l'article 18.2 du CCAG Travaux sont seules applicables.

Conformément au premier alinéa de l'article 18.2.3 du CCAG Travaux, dans le cas d'intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux sont prolongés. Cette prolongation est notifiée à l'entrepreneur par un ordre de service qui en précise la durée, laquelle est égale au nombre de journées réellement constaté au cours desquelles le travail a été arrêté du fait des intempéries conformément aux dites dispositions en défalquant le nombre de journées d'intempéries prévisibles fixé à : 10 jours.

## 6. Modalités de paiement

## 6.1 Délai de règlement

Le délai de règlement des acomptes ou du solde est de 30 jours, à compter de la réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur. Le taux d'intérêts moratoires est fixé à l'article *Intérêts moratoires* du CCAP.

Le représentant du pouvoir adjudicateur est chargé des vérifications et contrôles définis au CCAP concernant les paiements.

## 6.2 Mode de paiement

#### ☐ Cas d'un titulaire unique :

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	Nom de l'entreprise : Raison sociale : Adresse :		
- du compte ouvert à l'or	ganisme bancaire		
- à			
- sous le numéro			
- code banque	code gui	chet	clef

(Joindre obligatoirement un RIB ou RIP sous forme papier, en plus des éléments renseignés dans les cadres)

#### ☐ Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements :

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	Nom de l'entreprise : Raison sociale : Adresse :
- du compte ouvert à l'orç	anisme bancaire

## AE - Aménagement de chambre dans un dortoir et création de salle d'eau individuelle

- à								
- sous le	e numéro							
- code b	oanque			code guichet		clef		
(Joindre	e obligatoire	ement	un RIB ou RIP sou	ıs forme papier, en	plus des éléments rensei	ignés d	ans les cadres	
☐ Cas	d'un grou	oeme	nt conjoint :					
			Nom de l'entre	prise :				
	NATION DES	S	Raison sociale :					
COTRA	ITANTS		Adresse :					
PRESTA								
CONCE	RNEES ITANT en H <sup>-</sup>	т						
			<u>l</u> ganisme bancaire					
- à		a roi	ganisme bancane					
	numa á va							
	e numéro			and audabat		-1-6		
- code b	banque			code guichet		clef		
		_	Nom de l'entre	•				
	NATION DES	S	Raison sociale :					
COTRA	ITANTS		Adresse :					
DDECTA	TIONS							
PRESTA CONCE								
	ITANT en H	Т						
- du cor	mpte ouvert	à l'or	ganisme bancaire					
- à								
- sous le	e numéro							
- code b	pangue			code guichet		clef		
						1 -1 -1		
			Nom de l'entre	nrise ·				
DESIGN	NATION DES	ς	Raison sociale	•				
COTRAITANTS		Adresse :						
			7.0					
PRESTA	TIONS							
CONCE								
ET MON	ITANT en H	Т						
- du cor	npte ouvert	à l'or	ganisme bancaire					
- à								
- sous le	e numéro							
- code b	oanque			code guichet		clef		
/ La ! .a al.a.	-          -    -    -		DID ou DID oo	o forms nonice on	nlua dos álámasmes romas	ام م م	معمامه	

(Joindre obligatoirement un RIB ou RIP sous forme papier, en plus des éléments renseignés dans les cadres)

## ☐ Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements :

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DES COTRAITANTS	Nom de l'entre Raison sociale Adresse :	•	
PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT			
- du compte ouvert à	l'organisme bancaire		
- à			
- sous le numéro			
- code banque		code guichet	clef

DESIGNATION DES COTRAITANTS	S	Nom de l'entre Raison sociale Adresse :	•		
PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en H	Г				
- du compte ouvert	à l'or	ganisme bancaire			
- à					
- sous le numéro					
- code banque			code guichet	clef	

DESIGNATION DES COTRAITANTS	S	Nom de l'entre Raison sociale Adresse :	•		
PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en H	Γ				
- du compte ouvert	à l'or	ganisme bancaire			
- à					
- sous le numéro					
- code banque			code guichet	clef	

(Joindre obligatoirement un RIB ou RIP sous forme papier, en plus des éléments renseignés dans les cadres)

## 6.3 Avance:

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur (article R. 2191-3 et suivants du code des marchés publics), sauf renonciation expresse des bénéficiaires indiquée ci-dessous.

Le taux de l'avance est fixé à 5 %.
Une garantie à première demande ou caution bancaire sera demandée.
L'avance sera calculée, en fonction de la durée du marché, dans les conditions définies à l'article R. 2191-7 du code de la commande publique
Titulaire unique ou mandataire : □ refuse de percevoir l'avance
Deuxième cotraitant, l'entreprise : □ refuse de percevoir l'avance
L'attention des candidats est attirée sur le fait que si augun choix n'est fait le nouveir

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise refuse de percevoir l'avance.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article *Avance forfaitaire* du CCAP. Le délai maximum de paiement des avances est de 30 jours, à compter de la notification du marché.

## 7. Pièces à produire par le cocontractant

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original A:	Nom, Prénom :
Le	Qualité du signataire :
Mention(s) manuscrite(s) "Lu et approuvé" Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement	

## ACCEPTATION DE L'OFFRE

## PARTIE RESERVEE AU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre du candidat est acceptée pour valoir acte d'engagement.	
• N° de lot :	
N° de marché :	
Pour un montant global et forfaitaire de :	
Montant € H.T. :	
Montant de la T.V.A. :	
Montant € TTC :	
Montant € TTC (en lettre) :	
Les sous-traitants proposés à l'article Sous-traitance ci-dessu annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme conditions de paiement indiquées sont agréées.  Le présent acte d'engagement comporte	
Fait à Gigondas, le :	
Le représentant du pouvoir adjudicateur :	le Maire, Michel MEFFRE

## Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :
Le prestataire
Le mandataire du groupement
Reçu l'avis de réception de la notification du marché le :
our le représentant du pouvoir adjudicateur,
<b>\</b>
e (date d'apposition de la signature et tampon ci-après)